

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

13

Pour le produit **SuperGrout 70**

Ref. nr. 10105-03

Code d'identification unique du produit type:

EN 1504-6: ZA.1

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Produit de scellement

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Aalst

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+ (pour des applications dans des bâtiments et autres constructions)

Système 4 (pour des applications qui exigent des prescriptions de classes anti feu)

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

L'Instance de certification QDB sous le numéro 0921, a réalisé système 2+ selon le système:

Déclaration de la conformité du contrôle interne de la production

Numéro de certificat : 0921-CPR-2260

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à l'étirement	$\leq 0,6$ mm par une force de traction de 75 kN	EN 1504-6:2006
Taux de chlorures	$\leq 0,05$ %	
Résistance au feu	Classe A1	
Substances dangereuses	Est conforme la norme EN1504-6 paragraphe 5.3	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost, décembre 2021

